



# AVIS PUBLIC

---

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2026 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM 460)**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 4 mai 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460)*.

Ce règlement a pour objet d'établir des règles concernant la paix, l'ordre et les nuisances sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au [www.abercorn.ca](http://www.abercorn.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 6 mai 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storcks".

Maïke Storcks  
Directrice générale adjointe et greffière adjointe